

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Avril 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Ghazi HANTOUS et Mme Selma LANGAR

Bilan au 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF		au 31/12/2019			au 31/12/2018
		brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1	Actifs incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	14 366 499	7 784 768	6 581 732	7 952 997
AC13	Fonds commercial	0			
		14 366 499	7 784 768	6 581 732	7 952 997
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
AC21	Installations techniques et machines	0			
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	20 387 827	14 366 190	6 021 637	5 074 571
		20 387 827	14 366 190	6 021 637	5 074 571
AC3	Placements				
AC31	Terrains et constructions	41 662 951	6 933 246	34 729 704	29 714 778
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	34 564 200	5 003 607	29 560 594	24 566 907
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	7 098 750	1 929 640	5 169 111	5 147 871
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	124 191 298	24 938 280	99 253 018	96 973 267
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	124 191 298	24 938 280	99 253 018	96 973 267
AC33	Autres placements financiers	763 629 480	8 298 243	755 331 238	707 273 532
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	31 692 638	5 618 765	26 073 872	21 316 907
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	704 238 952	2 650 502	701 588 450	654 152 350
AC334	Autres prêts	15 305 302	28 976	15 276 326	14 383 040
AC336	Autres	12 392 589	0	12 392 589	17 421 235
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 960 762	0	4 960 762	4 987 824
		934 444 491	40 169 769	894 274 722	838 949 402
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	0	0	0	
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510	Provision pour primes non acquises	11 005 961		11 005 961	10 042 170
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	58 000 445		58 000 445	71 076 618
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	5 466 121		5 466 121	4 707 575
		74 472 526	0	74 472 526	85 826 363
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	218 259 564	55 293 712	162 965 852	185 053 266
AC611	Primes acquises et non émises	26 435 539	0	26 435 539	24 006 554
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	146 723 241	52 475 842	94 247 399	110 874 561
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	45 100 784	2 817 870	42 282 914	50 172 152
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	17 339 124	5 338 895	12 000 229	13 297 252
AC63	Autres créances	28 484 996	1 084 998	27 399 997	22 576 110
AC631	Personnel	625 819	2 210	623 609	696 471
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	24 422 129		24 422 129	19 865 487
AC633	Débiteurs divers	3 437 048	1 082 789	2 354 259	2 014 153
AC64	Créances sur ressources spéciales	0	0	0	
		264 083 683	61 717 605	202 366 078	220 926 628
AC7	Autres éléments d'actif				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 397 524		6 397 524	18 106 476
AC72	Charges reportées	12 833 690		12 833 690	11 668 784
AC721	Frais d'acquisition reportés	12 833 690		12 833 690	11 668 784
AC73	Comptes de régularisation Actif	31 849 593		31 849 593	24 736 008
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	29 716 100		29 716 100	22 510 320
AC732	Estimations de réassurance	508 003		508 003	344 199
AC733	Autres comptes de régularisation	1 625 490		1 625 490	1 881 488
AC74	Ecart de conversion	1 292 615		1 292 615	2 878 518
		52 373 422	0	52 373 422	57 389 785
Total de l'actif		1 360 128 449	124 038 332	1 236 090 116	1 216 119 746

Bilan au 31/12/2019

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2019	31/12/2018 Retraité (*)	31/12/2018 Publié
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>				
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	167 441 173	163 360 184	163 360 184
CP3	Rachat d'actions propres	0	0	
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	143 593 273	136 858 200	136 858 200
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		336 037 634	325 221 573	325 221 573
CP6	Résultat de l'exercice	22 057 373	17 742 134	17 742 134
Total capitaux propres avant affectation		358 095 007	342 963 706	342 963 706
<u>PASSIF:</u>				
PA2 Provisions pour autres risques et charges				
PA23	Autres provisions	2 625 000	1 293 000	1 293 000
		2 625 000	1 293 000	1 293 000
PA3 Provisions techniques brutes				
PA310	Provision pour primes non acquises	109 301 130	105 014 865	105 014 865
PA320	Provision d'assurance vie	53 922 413	49 453 514	49 453 514
PA330	Provision pour sinistres (vie)	19 552 073	16 587 831	12 977 521
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	559 003 814	575 482 388	579 092 698
PA340	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	77 894	30 302	30 302
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	13 047 315	12 319 193	12 319 193
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	1 507 457	0	0
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	15 493 941	14 517 295	14 517 295
		771 906 037	773 405 387	773 405 387
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
		15 365 916	20 458 137	20 458 137
PA6 Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	22 912 799	20 788 572	20 788 572
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	9 793 936	9 241 265	9 241 265
PA63	Autres dettes	28 929 790	29 822 476	29 822 476
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	6 360 372	5 764 931	5 764 931
PA632	Personnel	6 443 600	7 604 638	7 604 638
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 647 658	7 974 455	7 974 455
PA634	Créditeurs divers	8 478 160	8 478 452	8 478 452
		61 636 525	59 852 313	59 852 313
PA7 Autres passifs				
PA71 Comptes de régularisation Passif				
PA711	Estimations de réassurance	0	0	
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	24 557 857	14 364 490	14 364 490
		1 903 774	3 782 713	3 782 713
		26 461 631	18 147 203	18 147 203
Total du Passif		877 995 109	873 156 040	873 156 040
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 236 090 116	1 216 119 746	1 216 119 746

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/2/2019
(chiffres arrondis en dinars)

		Opérations brutes	cessions et/ou	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2019	rétrocessions 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018 Retraité (*)	31/12/2018 Publié
PRNV1 Primes acquises						
PRNV11 Primes émises et acceptées	+	344 878 944	34 062 473	310 816 471	296 651 585	310 178 069
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	/-	-4 286 265	-963 790	-3 322 475	1 214 566	1 214 566
		340 592 679	33 098 683	307 493 997	297 866 151	311 392 635
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	48 199 311	0	48 199 311	43 047 255	43 266 973
PRNV2 Autres produits techniques	+	599 018		599 018	867 778	867 778
CHNV1 Charge de sinistres						
CHNV11 Montants payés	-	297 452 849	18 467 851	278 984 998	251 823 758	256 918 164
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	/-	-16 478 574	-12 898 151	-3 580 423	23 091 823	21 899 097
		280 974 275	5 569 700	275 404 575	274 915 581	278 817 260
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	/-	976 646	0	976 646	-3 553 826	-3 553 826
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		5 706 214	1 018 157	4 688 057	4 638 133	4 638 133
CHNV4 Frais d'exploitation						
CHNV41 Frais d'acquisition	-	35 964 849	0	35 964 849	32 954 912	33 057 267
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	/-	-1 164 906	0	-1 164 906	213 344	213 344
CHNV43 Frais d'administration	0	25 552 809	0	25 552 809	24 886 164	24 981 985
CHNV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	8 229 731	8 229 731	8 729 196	8 729 196
		60 352 751	8 229 731	52 123 020	49 325 223	49 523 400
CHNV5 Autres charges techniques	-	29 484 193	0	29 484 193	27 841 611	27 841 611
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	/-	0	0	0	0	-1 019 275
RTNV résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	/-	11 896 929	18 281 095	-6 384 166	-11 385 538	-719 917

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

		Opérations brutes	cessions et/ou	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2019	rétrocessions	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
			31/12/2019		Retraité (*)	Publié
PRV1 Primes						
PRV11 Primes émises et acceptées	+	29 988 526	649 596	29 338 930	25 828 793	12 302 309
PRV2 Produits de placements						
PRV21 Revenus des placements	+	6 021 897	0	6 021 897	3 896 852	3 499 920
PRV22 Produits des autres placements	+					
		6 021 897	0	6 021 897	3 896 852	3 499 920
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+					1 356 355
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	113 501	0	113 501	0	689 989
		113 501	0	113 501	0	2 046 345
PRV4 Autres produits techniques	+	0		0	0	0
CHV1 Charge de sinistres						
CHV11 Montants payés	-	8 177 454	820 100	7 357 354	8 396 876	3 322 070
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	2 964 242	-178 022	3 142 264	2 152 599	3 345 326
		11 141 696	642 078	10 499 618	10 549 475	6 667 396
CHV2 Variation des autres provisions techniques						
CHV21 Provision d'assurance vie	+/-	5 976 357		5 976 357	1 673 483	2 692 758
		5 976 357	0	5 976 357	1 673 483	2 692 758
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		47 593		47 593	30 302	30 302
CHV4 Frais d'exploitation						
CHV41 Frais d'acquisition	-	2 891 776		2 891 776	2 633 180	2 511 226
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0		0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	2 176 651		2 176 651	2 018 115	1 922 293
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	1 767	1 767	0	0
		5 068 427	1 767	5 066 660	4 651 295	4 433 519
CHV5 Autres charges techniques	-	485 050		485 050	457 693	457 693
CHV9 Charges de placements						
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	107 225		107 225	89 665	110 064
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0		0	0	1 526 065
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0		0	0	108 834
		107 225	0	107 225	89 665	1 744 963
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-					
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-					
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		13 297 578	-5 751	13 291 827	12 273 731	1 821 943

L'état de résultat arrêté au 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

			<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u> Retraité (*)	<u>31/12/2018</u> Publié
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/-	-6 384 166	-11 385 538	-719 917
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+/-	13 291 827	12 273 731	1 821 943
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11	Revenus des placements	+	71 276 014	57 662 937	58 059 868
PRNT12	Produits des autres placements	+	71 276 014	57 662 937	58 059 868
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	24 831 692	23 856 816	22 500 461
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 446 813	12 136 160	11 446 171
			28 278 505	35 992 976	33 946 632
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	1 947 666	1 846 238	1 825 839
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	25 224 570	26 841 820	25 315 755
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	939 991	1 914 277	1 805 442
			28 112 228	30 602 334	28 947 036
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	48 199 311	43 047 255	43 266 973
PRNT2	Autres produits non techniques	+	723 678	2 003 328	2 003 328
CHNT3	Autres charges non techniques	-	2 177 594	267 007	267 007
	Résultat provenant des activités ordinaires		28 696 725	22 630 837	22 630 837
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	6 115 192	4 562 790	4 562 790
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		22 581 533	18 068 047	18 068 047
PRNT4	Gains extraordinaires	+			
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	524 159	325 914	325 914
	Résultat extraordinaire		-524 159	-325 914	-325 914
	Résultat net de l'exercice		22 057 373	17 742 134	17 742 134
CHNT6/P	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		22 057 373	17 742 134	17 742 134

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	420 387 318	395 592 973
Sommes versées pour paiement des sinistres	-283 206 539	-261 926 081
Encaissements des primes reçues (acceptation)	343 670	1 783 940
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-3 216	-1 047 184
Commissions versés sur les acceptations	-70 371	-542 899
Décaissements des primes pour les cessions	-24 676 960	-34 423 278
Encaissements des sinistres pour les cessions	8 754 892	7 792 669
Commissions reçues sur les acceptations	5 966 342	8 947 076
Commissions versées aux intermédiaires	-34 317 952	-31 995 585
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-33 670 986	-32 596 178
Variation des dépôts auprès des cédantes	-883 962	-212 223
Variation des espèces reçus des cessionnaires	0	3 384 817
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-96 751 992	-98 683 866
Encaissements liés à la cession de placements financiers	49 819 266	52 344 258
Taxes et impôts versés au trésor	-74 842 530	-69 521 733
Produits financiers reçus	69 686 629	60 128 508
Autres mouvements	-1 708 198	-2 111 299
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	4 825 412	-3 086 084
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 412 934	-2 082 821
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		14 000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-5 538 160	-1 044 893
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	1 448 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-1 534 500	-2 835 318
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation		30 000
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-9 485 594	-4 471 032
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-7 048 770	-2 796 585
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	-7 048 770	-2 796 585
Variation de trésorerie	-11 708 952	-10 353 700
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	18 106 476	28 460 176
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	6 397 524	18 106 476

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2019

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<u>Engagements reçus</u>		
cautions reçues	3 987 547	4 203 529
cautions agents généraux	2 694 000	2 385 000
TOTAL	6 681 547	6 588 529
<u>Engagements données</u>		
cautions données	3 663 664	3 088 217
titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
TOTAL	3 996 464	3 421 017

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2019

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
Forme Juridique	Société anonyme faisant appel public à l'épargne
Date de Création	Décembre 1958
Capital social	23 076 930 dinars
Nombre d'actions	2 307 693
Siège social	Square Avenue de Paris Tunis
Secteur d'activité	Assurances et Réassurances
Registre de commerce	B 17339 1996
Code TVA	0002388 V P M 000
Réseau de production	14 Succursales 165 agents 32 courtiers

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2019 a connu les faits marquants suivants :

Un résultat net de 22,057 MD contre 17,742 MD en 2018,

Un total Bilan de 1 236,090MD contre 1 216,120 MD l'année précédente,

Des fonds propres avant résultat de l'ordre de 336 ,038 MD contre 325 ,222 MD en 2018,

Une évolution des primes acquises de 3 % atteignant 370 ,581 MD contre 359 ,636 MD en 2018,

Une évolution des règlements de sinistres de 7% soit 282,390 MD contre 263,693 MD en 2018,

Des produits de placements nets de 77,470 MD contre 66,861 MD en 2018.

La poursuite de la finalisation du projet de refonte du système d'information métier

La digitalisation et l'investissement dans des nouvelles technologies sont au cœur de la STAR

La poursuite de la stratégie commerciale et d'animation du réseau avec un encadrement et un accompagnement continu de la part d'une équipe commerciale spécifiquement formée

La séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie : cantonnement

Le reclassement de la garantie décès des contrats groupe dans l'activité vie

Le retraitement des états financiers de 2018 pour des besoins de comparabilité

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2019, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation:

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre
Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1
Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2017 et antérieurs	100%
2018	20%
2019	0%.

* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants :

2017 et antérieurs	100%
2018	80%
2019	40%

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2019 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne des primes émises sur exercices antérieurs des quatre derniers exercices.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative la provision est calculée suivant les taux de cession par branchesauf pour la branche aviation qui est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif - la masse salariale.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- CHANGEMENT DES MÉTHODES D'ELABORATION ET DEPRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, la STAR a procédé au 31/12/2019 à la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie.

Cette opération a également nécessité le reclassement de tous les éléments relatifs à la garantie décès des contrats groupe maladie qui étaient enregistrés et présentés dans les rubriques de la branche Groupe maladie parmi l'activité vie.

Les états financiers de 2018 ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

6- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2019 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2018.

7- APPLICATION DES NORMES IFRS :

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du Conseil National de la comptabilité du 06 septembre 2018, les sociétés cotées à la BVMT, les banques et les établissements financiers sont appelés à établir les états financiers consolidés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1er janvier 2021.

Pour se préparer à cette transition, la STAR a :

- Réalisé des sessions de formation sur ces normes au profit des structures concernées durant les mois de juin et juillet 2019,
- Mené des workshops sur les différents métiers durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

Les prochaines étapes porteront sur :

- L'identification et l'analyse des écarts des normes sectorielles des assurances par rapport aux normes IFRS,
- L'étude des impacts sur les états financiers de la société,
- L'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de ces normes

8-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'Audit pour l'année 2019 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

9-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

10 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 06 Mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurement à cette date.

Dans cette période difficile que connaît notre cher pays, et devant le risque sérieux de propagation de l'épidémie Coronavirus à laquelle tous les citoyens sans exception sont exposés, la STAR Assurances, soucieuse de la santé de ses collaborateurs et ses clients, et respectant la décision de confinement total prise par le gouvernement, a décidé de fermer tous les bureaux et les points de vente à partir du 23 mars et jusqu'à la fin de la période de confinement total soit le 04 avril 2020.

La STAR a informé ses clients qu'elle est toujours à leurs côtés et assurera la continuité de ses services à distance et par le télétravail (téléphone, mail, Page Face book...).

La STAR a informé ses actionnaires que les états financiers de 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 06 mars 2020 et ont été audités par les commissaires aux comptes. La réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée pour le 22 avril 2020 (*).

Compte tenu des mesures de confinement total prise par le gouvernement Tunisien, et en application de la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, nous attirons l'attention des utilisateurs des états financiers

que l'impact de la crise liée au COVID-19 ne peut pas être estimé à ce stade. Compte tenu de la grande incertitude sur les évolutions de la pandémie et des mesures de confinement prises, la STAR continuera d'informer le marché sur les impacts économiques qui pourraient en découler.

(*) Communiqué de presse du 06 Mars 2020 sur les sites du CMF et BVMT.

11-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	14 222 249	7 640 517	6 581 732	7 952 997
Autes actifs	103 251	103 251	0	0
TOTAL	14 366 499	7 784 768	6 581 732	7 952 997

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Matériels de transport	951 542	432 812	518 730	165 201
MMB	3 460 965	2 521 693	939 272	1 024 509
AAI	9 540 527	6 103 221	3 437 306	2 555 304
Matériels Informatique	6 434 792	5 308 464	1 126 329	1 329 557
TOTAL	20 387 827	14 366 190	6 021 637	5 074 571

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Terrains	17 200 500		17 200 500	11 863 299
Constructions	24 144 151	6 914 946	17 229 205	17 751 479
Parts dans les sociétés à objet foncier	318 300	18 300	300 000	100 000
TOTAL	41 662 951	6 933 246	34 729 704	29 714 778

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Actions Cotées	110 954 779	108 935 282
Actions Non Cotées	13 236 519	13 236 519
Valeur brute	124 191 298	122 171 801
Provisions	24 938 280	25 198 534
Valeur nette	99 253 018	96 973 267

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Actions Cotées	14 010 643	14 010 643
Actions OPCVM	14 215 827	8 941 380
Actions Non Cotées	2 508 893	2 508 893
Actions étrangères	957 274	957 275
Valeur brute	31 692 638	26 418 190
Provisions Actions	5 618 765	5 101 283
Valeur nette	26 073 872	21 316 907

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	124 619 952	95 783 852
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	430 000 000	425 000 000
Placements BTA	149 469 000	135 869 000
Valeur brute	704 238 952	656 802 852
Provisions obligations	2 650 502	2 650 502
Valeur nette	701 588 450	654 152 350

AC334 - Prêts

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Prêts au personnel	15 231 840	14 366 629
Prêts sur police vie	73 462	30 469
Valeur brute	15 305 302	14 397 098
Provisions	28 976	14 059
Valeur nette	15 276 326	14 383 040

AC336- Autres placements

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôt auprès de la TGT	5 204 651	5 783 800
Placements en devises	7 152 750	11 602 247
Autres dépôts	35 188	35 188
TOTAL	12 392 589	17 421 235

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts en garantie des PPNA	1 522 472	1 480 708
Dépôts en garantie des PSAP	3 438 290	3 507 116
TOTAL	4 960 762	4 987 824

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour primes non acquises	11 005 961	10 042 170
Provision pour sinistres non vie	58 000 445	71 076 618
Prov. pour part. des ass. aux bénéficiaires	5 466 121	4 707 575
TOTAL	74 472 526	85 826 363

❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2019 une valeur comptable nette de 202 366 078 dinars contre 220 926 628 dinars au 31 Décembre 2018, Le détail de ces postes se présentent comme suit

Libellés	Montant brut au 31/12/2019	Provision	Montant net au 31/12/2019	Montant net au 31/12/2018
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
<u>AC611 Primes acquises et non émises</u>	26 435 539		26 435 539	24 006 554
<u>AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>				
Primes à annuler	-4 424 883		-4 424 883	-3 631 741
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	109 510 825	23 187 091	86 323 734	99 194 279
Créances contentieuses	22 231 069	22 231 069	0	17 895
Autres créances	19 406 230	7 057 682	12 348 548	15 294 128
TOTAL	146 723 241	52 475 842	94 247 399	110 874 561
<u>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances</u>				
	45 100 784	2 817 870	42 282 914	50 172 152
<u>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</u>				
Rétrocessionnaires	202 147	0	202 147	182 640
Cédants	4 678 226	1 135 914	3 542 313	2 326 735
Cessionnaires	12 458 750	4 202 981	8 255 769	10 787 876
TOTAL	17 339 124	5 338 895	12 000 229	13 297 252
AC63 Autres Créances				
<u>Personnel</u>	625 819	2 210	623 609	696 471
<u>Etat, organismes de sécurité sociale</u>	24 422 129		24 422 129	19 865 486
<u>Autres débiteurs divers</u>	3 437 048	1 082 789	2 354 259	2 014 153
TOTAL	28 484 996	1 084 998	27 399 997	22 576 111
TOTAL GENERAL	264 083 683	61 717 605	202 366 078	220 926 628

❖ AC7–Autres éléments d'actif

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Avoirs en banque	5 885 889	16 318 803
CCP	482 300	1 763 835
Caisse	29 334	23 838
TOTAL	6 397 524	18 106 476

AC 72Charges reportées

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'acquisition reportés	12 833 690	11 668 784
TOTAL	12 833 690	11 668 784

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	29 716 100	22 510 320
AC732 Estimation de réassurance	508 003	344 199
AC733 Autres comptes de régularisation charges à répartir	802 044	843 375
Autres produits à recevoir	136 689	324 551
commissions à recevoir	686 757	713 561
TOTAL	31 849 593	24 736 008

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2019	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	36 355 679	4 080 989			40 436 668
Résultats reportés	136 858 200	13 831 229	-7 096 156		143 593 273
Résultat Décembre 2018	17 742 134	-17 742 134			0
Résultat Décembre 2019				22 057 373	22 057 373
TOTAL	342 963 706	170 084	-7 096 156	22 057 373	358 095 007

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Les mouvements sur le fonds social concernent les intérêts des prêts au personnel (170 084 dinars).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

Les dividendes relatifs à l'exercice 2018 ont été distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013.

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2019 à 2 625 000 dinars et représentent des provisions pour litiges.

❖ P3- Provisions techniques brutes

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2019	Variation 2018
Prov.pour primes non acquises	109 301 130	105 014 865	4 286 265	-902 769
Prov.Mathématiques Vie	53 922 413	49 453 514	4 468 900	2 692 758
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	19 552 073	16 587 831	2 964 242	3 345 327
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	559 003 814	575 482 388	-16 478 574	50 154 808
Prov.Mathématiques des Rentes	13 145 856	13 753 751	-607 896	-641 353
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	77 894	30 302	47 593	30 302
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes non Vie	13 047 315	12 319 193	728 122	1 891 852
Prov pour Egalisation décès	1 507 457	0	1 507 457	-1 019 275
Prov pour risques en cours	2 348 085	763 544	1 584 542	-2 912 473
TOTAL	771 906 037	773 405 387	-1 499 350	52 639 177

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts en garantie des PPNA	4 780 934	5 050 933
Dépôts en garantie des PSAP	10 584 982	15 407 204
TOTAL	15 365 916	20 458 137

❖ PA6 Autres dettes

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Siège, agents d'assurances et succursales	7 527 296	6 677 892
Autres Crédeurs	15 385 503	14 110 680
TOTAL	22 912 799	20 788 572

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Récessionnaires	297 037	358 710
Cédants	2 133 198	2 863 408
Cessionnaires	7 363 700	6 019 147
TOTAL	9 793 936	9 241 265

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et cautionnements reçus	6 360 372	5 764 931
Personnel	6 443 600	7 604 638
Etat , Organisme de sécurité sociale	7 647 658	7 974 455
Autres Crédeurs divers	8 478 160	8 478 452
TOTAL	28 929 790	29 822 476

❖ PA7Autres passifs

PA71 Comptes de régularisation Passif

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer	13 327 881	8 139 361
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	91 721	36 546
Intérêts de retard des traites	416 372	415 035
Intérêts sur les cautions	469 494	453 242
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	10 252 389	5 320 307
TOTAL	24 557 857	14 364 490

12-NOTES SUR LESETATS DERESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 340 155 401 DT en 2019 contre 322 480 378 en 2018, soit une variation nette 17 675 023 DT.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2019	Cessions 2019	Opérations nettes au 31/12/2019	Opérations nettes au 31/12/2018
Primes émises non vie	PRNV1	344 878 944	34 062 473	310 816 471	296 651 585
Primes émises vie	PRV1	29 988 526	649 596	29 338 930	25 828 793
	Total	374 867 470	34 712 069	340 155 401	322 480 378

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 285 904 193 DT 2019 contre 285 465 056 DT en 2018 enregistrant une variation de 439 137 DT qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes au 31/12/2019	Cessions 2019	Opérations nettes au 31/12/2019	Opérations nettes au 31/12/2018
<u>Non vie</u>					
Montants payés	CHNV11	297 452 849	18 467 851	278 984 998	251 823 758
Variation de la PSAP	CHNV12	-16 478 574	-12 898 151	-3 580 423	23 091 823
	Total non vie	280 974 275	5 569 700	275 404 575	274 915 581
<u>Vie</u>					
Montants payés Cession vie	CHV11	8 177 454	820 100	7 357 354	8 396 876
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	2 964 242	-178 022	3 142 264	2 152 599
	Total vie	11 141 696	642 078	10 499 618	10 549 475
	Total général	292 115 971	6 211 778	285 904 193	285 465 056

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

3-Variation des autres provisions techniques

Libellés		31/12/2019	31/12/2018
<u>Non vie</u>			
var.provisions mathématiques rentes		-607 896	-641 353
var.provisions pour risques en cours		1 584 542	-2 912 473
Total non vie	CHNV2	976 646	-3 553 826
<u>Vie</u>			
var.provisions mathématiques		4 468 900	2 692 758
var.provision égalisation		1 507 457	-1 019 275
Total vie	CHV2	5 976 357	1 673 483

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

4-Participations aux bénéfices et ristournes

Libellés	Opérations brutes au 31/12/2019	Cessions 2019	Opérations nettes au 31/12/2019	Opérations nettes au 31/12/2018
<u>Non vie</u>				
participations aux bénéfices payés	3 028 396	240 132	2 788 264	1 614 593
ristournes	1 949 696		1 949 696	1 131 689
provisions pour participation aux bénéfices	696 287	778 024	-81 738	1 628 987
provisions pour ristournes	31 835		31 835	262 864
Total non vie	5 706 214	1 018 157	4 688 057	4 638 133
	CHNV3			
<u>Vie</u>				
participations aux bénéfices payés			0	0
provisions pour participation aux bénéfices	47 593		47 593	30 302
Total vie	47 593	0	47 593	30 302
	CHV3			

5-Frais d'exploitation

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
<u>Non vie</u>		
Frais d'acquisition	- 35 964 849	32 954 912
Var.des frais d'acquisition reportés	- -1 164 906	213 344
Frais d'administration	- 25 552 809	24 886 164
Commissions reçues des réassureurs	+ 8 229 731	8 729 196
Total non vie	CHNV4	52 123 020
		49 325 223
<u>Vie</u>		
Frais d'acquisition	- 2 891 776	2 633 180
Frais d'administration	- 2 176 651	2 018 115
Commissions reçues des réassureurs Vie	+ 1 767	0
Total vie	CHV4	5 066 660
		4 651 295
Total Général		57 189 680
		53 976 518

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

6-Autres charges techniques

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
<u>Non vie</u>		
Autres charges techniques	- 29 484 193	27 841 611
Total non vie	CHNV5	29 484 193
		27 841 611
<u>Vie</u>		
Autres charges techniques	- 485 050	457 693
Total vie	CHV5	485 050
		457 693
Total Général		29 969 243
		28 299 304

7-Autres Produits techniques

Libellés		31/12/2019	31/12/2018
<u>Non vie</u>			
Produits techniques	PRV2	599 018	867 778
<u>Vie</u>			
Produits techniques	PRV2	0	0
Total		599 018	867 778

-Produits et charges des placements

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
<i>Produits des placements</i>			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	77 297 911	61 559 789
Revenus des placements immobiliers		361 290	404 992
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		62 463 815	49 573 102
Revenus des participations		9 366 954	8 488 479
Autres revenus		5 105 853	3 093 216
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	24 831 692	23 856 816
Profits provenant de la réalisation des placements	PRNT14 + PRV24	3 560 314	12 136 160
TOTAL		105 689 918	97 552 765
<i>Charges des placements</i>			
Charges de gestion des placements	CHNT11 + CHV91	2 054 891	1 935 903
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	25 224 570	26 841 819
Pertes provenant de la réalisation des placements	CHNT13 + CHV93	939 991	1 914 277
TOTAL		28 219 452	30 691 999
Revenus nets		77 470 464	66 860 765

9-Frais Généraux par nature

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
<i>Charges de personnel</i>			
Salaires et compléments de salaires		35 734 589	35 083 211
Charges sociales		13 406 302	13 187 200
Autres charges		2 016 201	2 196 542
Total charges de personnel		51 157 092	50 466 953
Impôts et taxes		10 985 405	9 793 517
Autres charges		12 381 887	10 935 473
Total des charges par nature		74 524 383	71 195 943

10- Charges de commissions

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
commissions des agents d' assurances, courtiers et bancassurances		34 604 342	29 607 741

11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements		3 645 934	3 332 686
Dotations aux provisions des créances		6 153 326	11 153 346
Reprises des provisions des créances		-5 405 389	-8 992 163
TOTAL		4 393 872	5 493 869

12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Total des charges affectées au compte technique Vie	5 844 558	5 113 871
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	106 218 351	99 775 603
Frais de gestion des placements	1 459 689	1 408 077
TOTAL	113 522 597	106 297 551

13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	28 172 566
Réintégrations (*)	35 259 960
Déductions	- 45 960 547
Résultat fiscal	17 471 979
Impôt sur les sociétés (35%)	- 6 115 192
Résultat Net au 31/12/2019	22 057 373

(*) Une contribution sociale de solidarité due de 3% est de l'ordre de 524 159 dinars.

13 -NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2019 un montant de 6 397 524 dinars contre 18 106 476 dinars au 31/12/2018, soit une variation négative de 11 708 952 dinars.

Cette variation négative de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'investissement et des flux de l'activité de financement.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 4 825 412 dinars contre un flux de trésorerie négatif de 3 086 084 dinars en 2018.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net négatif de 9 485 594 dinars provenant, d'une part de l'acquisition de titres de participations et de terrain pour 7 072 660 dinars et, d'autre part de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 412 934 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie négatif de 7 048 770 dinars provenant de la distribution des dividendes.

14-ANNEXES (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. Etat récapitulatif des placements au 31/12/2019

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	41 662 951	34 729 704	63 672 222
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	110 187 886	80 129 922	255 785 929
Parts d'OPCVM	45 696 049	45 196 968	46 593 145
Obligations et autres titres à revenu fixe	704 238 952	701 588 450	701 588 450
Prêts au personnel	15 305 302	15 276 326	15 276 326
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 960 762	4 960 762	4 960 762
Autres	12 392 589	12 392 589	12 392 589
			0
Total	934 444 491	894 274 722	1 100 269 424

2. Ventilation des charges et des produits des placements au 31/12/2019

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		361 290	361 290
Revenus des participations	8 642 744	724 210	9 366 954
Revenus des autres placements		62 895 598	62 895 598
Autres revenus financiers		4 674 070	4 674 070
Total produits des placements	8 642 744	68 655 168	77 297 911
Intérêts		472 224	472 224
Frais externes et internes		122 978	122 978
Autres frais		1 459 689	1 459 689
Total charges des placements	0	2 054 891	2 054 891

3. Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Année d'inventaire	EXERCICE				
	2015	2016	2017	2018	2019
Participation aux résultats	1 924	-218 405	0	30 302	47 593
Participation attribuée et payée		7 418	10 140		
Variation Prov. Participation bénéfiques	1 924	-225 823	-10 140	30 302	47 593
Provisions mathématiques moyennes	37 166 077	40 641 791	45 079 250	48 107 135	51 687 963

4-Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2019

ANNEE D'INVENTAIRE 2017	<i>Exercice de survenance</i>				
	2015	2016	2017	2018	2019
Règlements cumulés	141 961 100	123 809 931	91 499 355		
Provisions pour sinistres	76 270 096	108 489 524	174 082 751		
Total charges des sinistres	218 231 196	232 299 455	265 582 106		
Primes acquises	292 538 501	305 805 187	354 767 966		
% Sinistres /primes acquises	75%	76%	75%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2018	<i>Exercice de survenance</i>				
	2015	2016	2017	2018	2019
Règlements cumulés	168 187 794	166 209 654	144 631 498	109 855 328	
Provisions pour sinistres	50 221 558	79 558 306	137 639 509	212 549 065	
Total charges des sinistres	218 409 352	245 767 960	282 271 007	322 404 393	
Primes acquises	292 538 501	305 805 187	354 767 966	346 975 609	
% Sinistres /primes acquises	75%	80%	80%	93%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2019	<i>Exercice de survenance</i>				
	2015	2016	2017	2018	2019
Règlements cumulés	181 344 097	192 695 268	202 580 515	164 154 687	108 515 286
Provisions pour sinistres	30 856 873	48 712 807	83 088 243	134 393 483	184 276 262
Total charges des sinistres	212 200 970	241 408 075	285 668 758	298 548 170	292 791 548
Primes acquises	292 538 501	305 805 187	354 767 966	346 975 609	340 592 679
% Sinistres /primes acquises	73%	79%	81%	86%	86%

5-Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie vie au 31/12/2019

		Total
Primes émises	PRV1_1°Colonne	29 988 526
Charges de prestations	CHV1_1°Colonne	(11 141 696)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2_1°Colonne	(5 976 357)
Solde de souscription		12 870 474
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(2 891 776)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(2 661 701)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(5 553 477)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	6 028 174
Participation aux résultats	CHV3_1°Colonne	(47 593)
Solde Financier		5 980 581
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	(649 596)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	642 078
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	0
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	1 767
Solde de réassurance		(5 751)
Résultat technique		13 291 827
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		42 003
Intérêts technique bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		75 059 838
Provisions techniques brutes à l'ouverture (*)		66 071 647

(*) Ce montant a été retraité à des fins comparatives.

6-Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie non vie au 31/12/2019

		Total
Primes Acquis		340 592 679
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	344 878 944
Variation des primes non acquises	PRNV12	(4 286 265)
Charges de prestations		(281 950 921)
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	(297 452 849)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	15 501 928
Solde de souscription		58 641 758
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	(34 799 942)
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	(54 437 984)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(89 237 926)
Produits nets des placements	PRNT3	48 199 311
Participations aux résultats	CHNV3	(5 706 214)
Solde Financier		42 493 097
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	(33 098 683)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	18 467 851
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	(12 898 151)
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3_ 2°Colonne	1 018 157
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	8 229 731
Solde de réassurance		(18 281 095)
Résultat technique		-6 384 166
<u>Informations complémentaires</u>		
Provisions pour Primes non Acquis		109 301 130
Provisions pour Primes non Acquis Réouverture		105 014 865
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture		559 003 814
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture (*)		575 482 388
Autres provisions techniques Clôture		28 541 256
Autres provisions techniques Réouverture		26 836 488

(*) Ce montant a été retraité à des fins comparatives.

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2019

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	82 033 551		14 029 030	14 206 805	9 313 159	4 984 036	213 899 778	2 126 321	340 592 679
Primes émises	82 253 059		13 917 437	14 585 014	10 048 441	5 387 375	216 519 533	2 168 084	344 878 944
Variation des Primes non acquises	-219 509		111 594	-378 209	-735 283	-403 339	-2 619 755	-41 764	-4 286 265
CHARGES DE PRESTATION	-77 763 968	-543 667	-4 052 015	-13 512 309	-1 220 873	949 988	-185 061 059	-747 019	-281 950 921
Prestations et Frais payés	-77 781 221	-1 192 412	-16 866 731	-11 718 255	302 863	-158 170	-189 219 639	-819 286	-297 452 849
Charges des provisions pour prestations diverses	17 253	648 745	12 814 715	-1 794 054	-1 523 736	1 108 158	4 158 580	72 267	15 501 928
Solde de souscription	4 269 582	-543 667	9 977 015	694 497	8 092 286	5 934 023	28 838 719	1 379 302	58 641 758
Frais d'acquisition	-4 979 477		-1 351 497	-1 929 899	-749 661	-84 362	-25 650 293	-54 754	-34 799 942
Autres charges de gestion nettes	-14 444 003	-217 922	-2 614 327	-4 887 495	-1 469 442	-240 553	-29 855 702	-708 541	-54 437 984
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 423 480	-217 922	-3 965 823	-6 817 394	-2 219 102	-324 915	-55 505 996	-763 295	-89 237 926
Produits nets de placements	1 554 630	1 045 253	1 722 787	3 537 194	1 761 980	432 606	37 800 210	344 652	48 199 311
Participation aux résultats	-2 242 809		-448 324	-166 677	-247 355	-648 017	-1 926 062	-26 969	-5 706 214
Solde Financier	-688 180	1 045 253	1 274 463	3 370 516	1 514 625	-215 411	35 874 147	317 683	42 493 097
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	-196 462		-7 537 261	-7 622 513	-5 335 247	-3 859 920	-8 295 121	-252 158	-33 098 683
les prestations payés		36 737	13 117 875	4 147 752	856 929	86 000	39 234	183 323	18 467 851
les charges de provi. pour prestations		-36 737	-12 105 364	435 934	259 618	-1 088 746	-404 976	42 120	-12 898 151
la participation aux résultats			104 253	-18 472	912 896			19 479	1 018 157
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession			1 481 632	1 309 525	1 430 747	231 445	3 698 695	77 687	8 229 731
Solde de réassurance / rétrocession	-196 462	0	-4 938 865	-1 747 773	-1 875 057	-4 631 221	-4 962 168	70 452	-18 281 095
Résultat technique	-16 038 539	283 664	2 346 790	-4 500 154	5 512 751	762 477	4 244 703	1 004 142	-6 384 166
<i>Informations complémentaires</i>									
Provisions pour Primes non Acquises clôture	435 279		3 260 228	5 153 949	1 709 158	3 822 800	93 397 244	1 522 472	109 301 130
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	215 770		3 371 821	4 775 740	973 875	3 419 460	90 777 490	1 480 708	105 014 865
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	16 453 173	2 276 150	10 651 961	43 196 976	22 533 292	2 841 672	457 441 729	3 608 860	559 003 814
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	16 470 426	2 316 999	23 466 677	41 422 527	21 009 556	3 949 830	463 165 246	3 681 127	575 482 388

SOCIETE « ASSURANCES STAR »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2019

Mesdames et Messieursles actionnaires

de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **1236090116DT** au 31 Décembre 2019 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de **22 057 373 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 10 sur les « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit les conséquences sur la STAR, de la propagation de l'épidémie Coronavirus en Tunisie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Provisions sur les créances nées d'opérations d'assurance directe :

Description du point clé de l'audit

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STARa appliqué la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 fixant la méthode de détermination des provisions sur les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-4, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances comme un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2019, les créances nées d'opérations d'assurance directe s'élèvent à 218259564 DT. Les provisions constituées pour couvrir les risques rattachés à ces créances sont à l'ordre de 55 293 712 DT. La compagnie tient compte des encaissements reçus et des protocoles d'arrangements pour le calcul de la base de créances à provisionner.

Réponses d'audit apportées

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires de la compagnie en procédant comme suit :

- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés,
- S'assurer de la bonne application des critères édictés par la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 ;
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,

- S'assurer de la correcte évaluation des provisions sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires.

b. Evaluation des provisions techniques

Description du point clé de l'audit

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR, en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 4-9 des états financiers.

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques s'élèvent à un montant de **771906037 DT** pour un total de bilan de **1236090 116 DT**, soit 62% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses provisions techniques non vie et vie,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Faire appel à un actuair inscrit sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR,

- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,

c. Evaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 4-2 des états financiers.

Au 31 Décembre 2019, l'encours des placements s'élève à un montant brut de **934444491 DT**, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à **40 169 769 DT**, soit un montant net de **894 274 722 DT**, représentant 72% du total bilan.

Au 31 Décembre 2019, la STAR a procédé à la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie comme décrit dans la note 5 des états financiers. Cette opération a également nécessité le reclassement de tous les éléments relatifs à la garantie décès des contrats groupe maladie qui étaient enregistrés et présentés dans les rubriques de la branche Groupe maladie parmi l'activité vie.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR et la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques qui a été faite, nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait àTunis, le 7 avril 2020

Les commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil

Selma LANGAR

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR, et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Groupama Assurances Mutuelles société mère de Groupama Holding Filiales et Participations a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1^{er} janvier 2019 entant que suiveur.

Pour l'exercice 2019, Groupama a participé aux traités Incendie avec une part uniforme de 15% aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs.

En 2019, les primes cédées s'élèvent à 714 924 dinars.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- La convention d'actionnariat avec la STB est encore en vigueur, la rémunération annuelle de la STB est de 11 000 dinars HT en 2019.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB est encore en vigueur.

C. Rémunération des dirigeants

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- a- Un salaire mensuel qui se détaille en :
 - Salaire net mensuel de 6500 DT
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1177 DT
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 3483 DT
 - Charges sociales patronales de 2 972 DT

- b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2018 et servie en 2019 :
 - Prime d'intéressement nette de 25 987 DT
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 14 212 DT
 - Charges sociales patronales de 8 951 DT

- c- Les avantages en nature suivants :
 - Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburant par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 1 569 DT.
 -

Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 Décembre 2019, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	13 800		185 179	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	13 800		185 179	-

C2.L'Assemblée Générale Ordinaire du 02 mai 2019 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 7200 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité de placement et par membre du comité de gestion des risques.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 86400 dinars pour les jetons de présence et à 62 400 dinars pour les rémunérations des autres comités.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, le 7 avril 2020

Les commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil

Selma LANGAR